

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE

Ecole primaire de VOLAMAU

Mardi 8 novembre 2022

Présents :

SIGRP : M Jean-Claude Bacconnier, président du SIGRP

Mairie : M. Vincent Cervino (mairie de Lanas), Mme Corinne Guillemain (mairie de Vogüé), Mme Frédérique Chevalier (mairie de Vogüé), Mme Valérie Briand (mairie de Vogüé), M. Antoine Alberti (Maire de Vogüé)

IEN : M. Fabien Darne (Inspecteur de l'Éducation Nationale, circonscription Cévennes-Vivarais), Mme Agnès Bianchin (conseillère pédagogique circonscription Cévennes-Vivarais)

CCGA : Mme Olivia Delon (directrice de l'accueil des loisirs)

Enseignants : Mme Isabelle Martra (PS – MS), Mme Christine Collet (GS-CP), Mme Carole Poussin (CP-CE1), Mme Magalie Lazarus (CE1-CE2), Mme Marie-Aurore Rey (CE2-CM1), Mme Estelle Jouffre (CM2 et directrice)

Représentants de parents d'élèves : Mme Céline Craeye, Mme Sophie Hilaire - Beranger, M. Florimont Carton, Mme Nathalie Vandromme, M. Guillaume Vermorel,

Excusés : Mme Marie Bleuse, Mme Marjorie Arzac, Mme Marie-Christine Durand (Maire de Lanas), Mme Stéphanie Rieu (mairie Saint Maurice d'Ardèche), M. Martin Pelé (classe CM2),

I. Présentation des nouveaux élus au conseil d'école.

Les élections ont eu lieu le vendredi 7.10.2022 uniquement par correspondance conformément à ce qui avait été décidé lors du conseil d'école du 28.06.2022.

Ont été élus par 99 suffrages exprimés : Mme Marjorie Arzac, Mme Céline Craeye, Mme Sophie Beranger et M. Florimont Carton, Mme Nathalie Vandromme, M. Guillaume Vermorel en tant que titulaires, Mme Marie Bleuse en tant que suppléante.

Résultats des élections :

209 inscrits

113 votants

14 bulletins nuls

99 suffrages exprimés

II. Rappel de la composition du rôle et des attributions du conseil d'école

En sont membres

- Le directeur de l'école
- Les maîtres de chaque classe
- Les représentants des parents d'élèves, à raison d'un par classe
- Le président du SIGRP
- Un deuxième élu du SIGRP
- Le DDEN
- Un des membres du réseau
- L'IEN

Attributions du conseil d'école

- Vote le règlement intérieur
- Donne son avis sur l'organisation du péri-scolaire
- Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- Est associé à l'élaboration du projet d'école :
 - ✓ L'utilisation des moyens alloués à l'école
 - ✓ L'intégration des enfants en situation de handicap
 - ✓ Les actions pédagogiques pour atteindre les objectifs
 - ✓ La restauration scolaire
 - ✓ La sécurité et la protection
 - ✓ L'hygiène
 - ✓ L'utilisation des locaux
 - ✓ Les activités péri-scolaires
 - ✓ Partie pédagogique
- Est informé de l'organisation des aides spécialisées

Fonctionnement

- Directeur préside et établit l'ordre du jour
- 3 conseils par an

- Un procès-verbal est rédigé et signé par son président à l'issue de chaque séance

III. Effectifs et répartition

Classe maternelle PS/MS : 20 élèves (12 PS et 8 MS)

Classe GS/CP : 24 élèves (16 GS et 8 CP)

CP-CE1 : 21 élèves (7 CP et 14 CE1)

CE1 - CE2 : 22 élèves (7 CE1 et 15 CE2)

CE2 - CM1 : 23 élèves (7 CE2 et 16 CM1)

CM2 : 21 élèves (21 CM2)

TOTAL au 08.11.2022 : 131 élèves

Effectifs prévisionnels rentrée 2023

- 21 départs en CM2

Mme Jouffre précise qu'elle va avoir besoin rapidement des effectifs prévisionnels pour la rentrée 2023, le nombre des naissances en 2020 dans chaque commune et le nombre d'élèves susceptibles d'être inscrits à la rentrée sachant que de nombreux logements sont en construction sur la commune de Vogué.

Mme JOUFFRE demande que les familles qui souhaitent inscrire leur enfant qui ne serait pas né dans la commune en 2020, se fassent connaître auprès du SIGRP pour pouvoir faire une prévision la plus précise possible.

IV. Aide aux enfants qui ont des difficultés

- RASED (réseau d'aide scolaire aux enfants en difficulté)
- Maître E : Mme Sophie Bigard, intervient à l'école le jeudi après-midi et vendredi matin auprès de 8 élèves de CE1 (2x2 groupes de 2 élèves)

- Mme Muriel Estran : psychologue de l'Education Nationale qui était en arrêt maladie reprend ses fonctions à mi-temps à compter du lundi 14 novembre.

• APC :

Les séances d'APC ont débuté en octobre dans les classes de Mme Rey et Mme Jouffre. Elles ont commencé dans la classe de Mme Lazarus la semaine du 7.11.2022. Ces séances auxquelles sont invités les parents qui le souhaitent pour échanger sur les façons d'aider son enfant dans ses apprentissages, permettent de travailler sur la méthodologie et l'autonomie dans son travail personnel. 4 séances de 30 minutes sont proposées à chaque élève. Tous les élèves peuvent y participer.

Les élèves de CP et CE1 de Mme Poussin pourront participer à des séances d'APC en lecture fluence soit avec leur enseignante, soit avec Mme Martra. Mme Collet va recevoir tous les parents des élèves de CP et de GS en rendez-vous individuel. Les séances d'APC débiteront ultérieurement dans sa classe.

V. Vote du règlement intérieur

Le règlement est conforme au règlement départemental. Le nouveau règlement est voté à l'unanimité.

- **Une précision est à apporter dans le paragraphe « objets amenés à l'école par les enfants » :** « Les objets qui ont été confisqués, seront restitués aux parents de l'élève concerné en mains propres dès que l'adulte ayant confisqué l'objet rencontrera les familles. »

Mme Jouffre informe le conseil d'école que de plus en plus souvent, presque chaque jour, un élève au moins, doit quitter la classe pour se rendre à un rendez-vous médical. Les familles sont désolées de cette situation indépendante de leur volonté mais elles ont de plus en plus de difficultés pour obtenir un rendez-vous en dehors du temps scolaire.

Mme Jouffre insiste sur un point spécifique du règlement : « aucun enfant de maternelle ne pourra être remis à un adulte sans autorisation parentale

préalable écrite. Un simple appel téléphonique ne peut suffire à laisser un enfant quitter l'école avec un autre adulte que ceux autorisés par les enfants par écrit. »

VI. Validation du PPMS

Le PPMS a été mis à jour le 6.10.2022.

Trois aspects distincts sont à prendre en compte.

A. Les risques majeurs, crues et inondations :

La commune de Vogué est seulement soumise au Plan de Prévention des Risques Inondation approuvé par délibération du conseil municipal en date du 7 février 2000 et par arrêté préfectoral du 25 avril 2001. L'école n'est pas en zone inondable par conséquent en cas d'inondation, les transports pourraient être partiellement ou totalement interrompus, les familles en seraient informées et les enfants resteraient à l'école jusqu'à l'arrivée d'un adulte responsable.

B. Les risques majeurs, séisme :

En cas de séisme, la procédure retenue est la suivante :

1^{ère} secousse au déclenchement des faits ou de l'alarme – tous les élèves de chaque classe se protègent sous leur bureau dans leur salle de classe

Fin de la 1^{ère} secousse : tous les élèves de chaque classe se rendent dans l'espace le mieux protégé des risques de chutes de bâtiments à proximité de l'école – terrain en herbe en dessous de l'école surplombant la route nationale.

Pour éviter la cohue, les élèves sortent par le même chemin que celui prévu en cas d'incendie sauf si l'accès est inaccessible.

Un exercice risques majeurs a eu lieu le 7.10.2022 : tout s'est bien déroulé.

Mme Jouffre réitère sa demande pour qu'un avis expert soit porté sur cette procédure.

C. Le risque attentat intrusion :

Il avait été décidé en concertation avec Mme Dolou, référente de la gendarmerie, qui s'était déplacée dans les locaux en 2018, de se limiter au confinement dans l'école. Le premier exercice a eu lieu le jeudi 22 septembre 2022. Chaque classe, afin d'éviter le brassage des élèves, se confinerait dans son espace dans une zone non visible de l'extérieur. Cependant, Mme Jouffre souhaiterait un nouvel avis expert pour la mise à jour du PPMS suite aux travaux d'agrandissement et à l'évolution des règles de sécurité. Or, il n'y a plus de référent disponible à la gendarmerie de Villeneuve de Berg. Aussi, elle demande de l'aide aux mairies et à Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale pour obtenir l'avis d'un expert attentat-intrusion.

D. Un exercice prévention - incendie a eu lieu le 15 septembre 2022. Tout a parfaitement bien fonctionné.

VII. Projets de l'année et actions pédagogiques

A. Projet fédérateur de l'année.

Dans la continuité du projet autour du sentier de la pierre bleue initié en 2021-2022, les élèves des 6 classes poursuivent ce projet de découverte. Ce projet qui participe à l'éducation culturelle et artistique permettra la découverte de l'environnement proche, de la biodiversité locale mais aussi la protection de l'environnement et la création d'œuvres en lien.

Au-delà du travail effectué tout au long de l'année, une semaine phare va être proposée aux élèves : la semaine du 16.01.2023 au 20.01.2023. La compagnie Todo Controladao va venir à l'école pour :

- Un spectacle marionnettes + cirque proposé à chaque classe
- Un atelier d'une demi-journée pour chaque classe de conception de marionnettes autour des insectes.

Cout total : 2000 € financés par les 5 coopératives scolaires de l'école + une petite participation de l'Amicale.

B. Projet danse contemporaine avec Yvan Gascon,

Projet avec Yvan Gascon, danseur et chorégraphe albenassien, proposé par l'OCCE. 3 classes (GS-CP, CP-CE1 et CM2) vont bénéficier de 4 séances de danse avec Yvan Gascon à l'école. Ce cycle danse s'achèvera par un bal – rencontre avec d'autres classes du secteur à Lagorce au mois d'avril.

Une formation par M. Gascon est proposée en amont aux enseignants inscrits dans le dispositif le samedi 19 novembre. Mme Jouffre remercie le SIGRP qui met la salle de motricité à disposition de l'OCCE le 19.11.2022 pour cette formation.

C. Projet randonnées dans la continuité de découverte de l'environnement proche.

Les classes de Mmes Rey et Poussin ont participé à un cycle randonnées de 5 semaines à raison de deux randonnées par semaine.

Les élèves des classes de Mmes Collet et Martra ont également participé à des randonnées le jeudi matin dans l'environnement proche.

Ces randonnées sont l'occasion d'observer le monde du vivant.

D. Piscine

Les élèves non-nageurs des classes de CE1 et CE2 ont pu bénéficier d'un cycle piscine, à raison de deux séances par semaine. Les élèves ont été accompagnés pour un cycle d'apprentissage de cinq semaines par Mme Lazarus à la piscine de l'Hippocampe à Aubenas.

Les enseignants souhaiteraient pouvoir à la rentrée 2023 accompagner également des élèves de fin de maternelle ou/et de CP pour un cycle d'aisance aquatique. Le SIGRP accepte de financer ce deuxième cycle. Toutefois, la possibilité d'organiser ce cycle est soumise aux places restantes libérées par

le second degré et sous réserve que les 2 classes bénéficient du même créneau.

E. Bibliothèque.

Toutes les classes se rendent à la bibliothèque chaque mardi selon un planning préétabli jusqu'aux congés de Noël.

Mardi 13 septembre	2 classes	14h00-14h45	CE1-CE2 / Magalie Lazarus
		15h15-16h00	PS-MS / Isabelle Martra
Mardi 20 septembre	2 classes	14h00-14h45	CP-CE1 / Carole Poussin
		15h15-16h00	GS-CP / Christine Collet
Mardi 27 septembre (semaine piscine et randonnée)	2 classes	13h30-14h15	CE2-CM1 / Marie-Aurore Rey
		14h45-15h30	CM2 / Estelle Jouffre
Mardi 4 octobre (semaine piscine et randonnée)	2 classes	13h30-14h15	CE1-CE2 / Magalie Lazarus
		15h00-15h45	PS-MS / Isabelle Martra
Mardi 11 octobre (semaine piscine et randonnée)	2 classes	13h30-14h15	CP-CE1 / Carole Poussin
		14h45-15h30	GS-CP / Christine Collet
Mardi 18 octobre (semaine piscine et randonnée)	2 classes	13h30-14h15	CE2-CM1 / Marie-Aurore Rey
		14h45-15h00	CM2 / Estelle Jouffre
Mardi 8 novembre (semaine piscine et randonnée)	2 classes	13h30-14h15	CE1-CE2 / Magalie Lazarus
		15h00-15h45	PS-MS / Isabelle Martra
Mardi 15 novembre	2 classes	14h00-14h45	CP-CE1 / Carole Poussin
		15h15-16h00	GS-CP / Christine Collet
Mardi 22 novembre	2 classes	14h00-14h45	CE2-CM1 / Marie-Aurore Rey
		15h15-16h00	CM2 / Estelle Jouffre
Mardi 29 novembre	2 classes	14h00-14h45	CE1-CE2 / Magalie Lazarus
		15h15-16h00	PS-MS / Isabelle Martra
Mardi 6 décembre	2 classes	14h00-14h45	CP-CE1 / Carole Poussin
		15h15-16h00	GS-CP / Christine Collet
Mardi 13 décembre	2 classes	14h00-14h45	CE2-CM1 / Marie-Aurore Rey
		15h15-16h00	CM2 / Estelle Jouffre

F. Semaine sans écran.

La semaine sans écran sera proposée afin de favoriser les échanges avec les enfants et les parents sur les dangers d'internet et également sur la nature des risques auxquels sont confrontés les enfants face aux écrans. Ce sera aussi l'occasion de mutualiser les activités possibles sans écran.

G. Cérémonie du 11 novembre.

14 élèves de CM2 ont été volontaires pour participer à cette cérémonie sur proposition de M. Alberti, maire de Vogüé. Ce sera l'occasion de faire une lecture à plusieurs voix de l'album jeunesse « Maudite soit la guerre ».

« Avril 1917. A l'école, Fulbert, onze ans, doit imaginer une lettre de soutien aux soldats dans les tranchées. Il a alors une idée : porter en secret sa rédaction à son père qui se trouve justement au front, sur le chemin des Dames.

La présence d'un enfant jette le trouble sur le champ de bataille : de part et d'autre, en français et en allemand, on crie : « Halte au feu ! Feuer einstellen ! »

Une histoire inspirée du monument aux morts du village de Gentioux, dans le Limousin, représentant un enfant qui lève le poing devant l'inscription :

MAUDITE SOIT LA GUERRE. »

H. Conseil municipal des enfants.

Les listes sont constituées. Il y a eu beaucoup d'enfants volontaires et 3 listes de 12 ont été constituées. Les élèves ont préparé leur programme. Les élections vont pouvoir s'organiser avant les vacances de Noël.

I. Ateliers de résolution de problèmes

Le vendredi après-midi seront proposés à tous les élèves des ateliers de résolutions de problèmes. Les classes seront rebrassées et chaque élève se

verra proposé des ateliers diversifiés dans le domaine de la résolution de problèmes.

Objectifs :

- Adapter les parcours en fonction des besoins réels des élèves
- Remédier aux difficultés rencontrées par les élèves
- Harmoniser des pratiques pour éviter les ruptures

VIII. Evaluation d'école et projet d'innovation pédagogique.

A compter de cette rentrée scolaire 2022, toutes les écoles de France seront évaluées tous les 5 ans.

L'école Volamau est engagée dans ce processus d'évaluation dès cette année.

Finalités : améliorer le service public d'enseignement

Améliorer la qualité des apprentissages

Améliorer le parcours de l'élève

Améliorer la réussite éducative.

Il s'agit pour chaque école d'interroger ses points forts et ses points faibles afin d'établir un projet d'école cohérent qui réponde aux besoins spécifiques de l'école en tenant compte de ses particularités.

Cette évaluation va se dérouler en 3 temps.

Temps 1 : auto-évaluation pilotée par la directrice et conduite par l'ensemble de l'équipe pédagogique. Seront associés les personnels, les parents d'élèves et également les élèves. Un rapport d'auto-évaluation sera rédigé par la directrice.

Temps 2 : évaluation externe conduite par une équipe de trois personnels expertes, extérieures à l'école.

Temps 3 : phase de restitution par l'équipe externe.

L'évaluation va déboucher sur l'élaboration de notre prochain projet d'école dans lequel seront définis différents axes de travail.

En parallèle, sur proposition de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, l'école Volamau s'engage dans un Projet d'Innovation Pédagogique qui constituera un des axes du prochain projet d'école.

Ce travail a pour objectif de conduire une concertation locale et commune destinée à proposer un projet avec des solutions pour améliorer la réussite des élèves autour de trois axes définis par le ministre de l'Education Nationale « excellence, égalité, bien-être ».

L'équipe enseignante réfléchit à un projet qui permettrait d'améliorer le bien être à l'école. Une concertation des élus, parents d'élèves, personnels du SIGRP, de la communauté de communes sera proposée en janvier. Cette concertation va déboucher sur un projet pédagogique centrée sur les besoins et la réussite des élèves. Ce projet pourra être soutenu financièrement dans le cadre du Fonds d'Innovation Pédagogique.

IX. Budget

Le budget annuel de fonctionnement alloué par le SIGRP est le suivant :

45 € x le nombre d'enfants / classe

+ une enveloppe de 300 € pour du matériel pédagogique par classe

A déduire :

- 10 € par classe pour le matériel de direction
- 150 € en élémentaire et -250 € en maternelle pour le matériel collectif

	PS/MS	GS/CP	CP/CE1	CE1/CE2	CE2/CM1	CM2	collectif
Budget alloué	940 €	1075 €	1175 €	1130 €	1220 €	1085 €	1100 €
reste	500 €	507 €	297 €	538 €	1196 €	426 €	1100 €

Chaque classe a aussi une coopérative scolaire affiliée à l'OCCE (Office Central de Coopération Scolaire) subventionnée en partie par l'Amicale et le SIGRP (à raison de 250 € par an et par classe) et par la vente des photos de classe. Cet argent permet aux enseignants d'acheter du petit matériel pour cuisiner, bricoler avec les élèves.

PS/MS : 150 €

GS/CP : 230 €

CP/CE1 : 700 €

CE1/CE2 : 518 €

CE2/CM1 et CM1/CM2 : 1575 € .

X. Chauffage

L'école va participer à l'effort collectif demandé de réduire autant que possible les dépenses énergétiques. A ce jour, tous les radiateurs des classes élémentaires ont été programmés à 19°C et les radiateurs des classes maternelles à 20 °C.

XI. Cantine et garderie

24 élèves sont inscrits à l'accueil des loisirs de l'école Volamau. Les enfants peuvent participer soit :

- Au dispositif d'accompagnement à la scolarité
- A des ateliers de loisirs autour de thématiques diverses.

L'accompagnement à la scolarité est proposé les lundis, mardis et jeudis. Cet accompagnement d'une durée de 1h se répartit comme suit :

- 30 minutes consacrés aux devoirs et à l'apprentissage de l'autonomie
- 30 minutes consacrées à des jeux pédagogiques

Les retours sur la cantine sont positifs, tant du point de vue des menus que du climat scolaire.

Merci à toutes les personnes qui se sont mobilisées et qui ont confectionné des petites pochettes en tissu pour conserver les serviettes de table en tissu fournies par les familles.